

## Cadre général de l'opération (article L.3335-2 du Code du travail)

Le transfert de l'épargne salariale est une opération qui consiste à transférer la gestion des avoirs (disponibles et non disponibles) détenus au titre d'un plan d'épargne salariale (PEE et/ou PERCO), vers le(s) Plan(s) d'épargne salariale mis en place chez son nouvel employeur, et ce sans remboursement auprès de l'épargnant.

- > Le transfert se fait par arbitrage (vente des parts du ou des Fonds, transfert en espèces puis souscription dans un autre Fonds), sans sortie du cadre fiscal et social de l'épargne salariale (aucune cotisation sociale n'est donc prélevée sur la plus-value latente) ;
- > Le transfert des avoirs d'un PERCO vers un PEE, PEI, PEG n'est pas autorisé ;
- > Le montant transféré n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond de versement annuel sur un Plan d'épargne salariale mentionné à l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- > Les différentes échéances de disponibilité des avoirs en compte restent inchangées ;

**Attention :** il faut au préalable consulter le(s) plan(s) d'épargne salariale actuels pour connaître notamment les modalités et le coût d'une opération de transfert individuel ;

> L'opération sera réalisée sous un délai moyen de 2 mois à compter de la réception de la demande complète et conforme.

Un relevé d'opération vous sera adressé suite au traitement ;

> En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée ;

> Cette opération entraînant la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, merci de vous assurer qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement sur le dernier exercice) ;

## VOS COORDONNEES

Je soussigné(e)\*: \_\_\_\_\_

Adresse\*: \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale\*: \_\_\_\_\_

Email\*: \_\_\_\_\_ Téléphone\* \_\_\_\_\_

## MODALITES DE LA DEMANDE

### 1. Demande de transfert

Demande de transfert de tous mes avoirs détenus sur le PEE/PERCO de l'entreprise :

Vers le dispositif PEE/PERCO mis en place par l'entreprise :

#### Informations sur l'entreprise :

Numéro de l'entreprise : .....

Raison sociale : .....

Correspondant RH : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

#### Informations sur le Teneur de compte :

Nom du Teneur : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Numéro de compte : .....

#### Informations sur l'entreprise :

Numéro de l'entreprise : .....

Raison sociale : .....

Correspondant RH : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

#### Informations sur le Teneur de compte :

Nom du Teneur : PRADO EPARGNE

Adresse : 46 Rue Jules Méline

53098 LAVAL CEDEX 9

## 2. Modalités de la répartition du transfert des fonds

Nature des avoirs transférés :

Répartition du transfert de vos fonds vers :

Cochez le type de transfert d'épargne vous concernant :  <input type="checkbox"/> Du PEE vers un PEE <input type="checkbox"/> Du PEE vers un PERCO <input type="checkbox"/> Du PERCO vers un PERCO	Dispositif	Nom ou code du FCPE	Répartition
			%
			%
			%
			%
			%
			%

### ▪ A QUI ENVOYER CE BULLETIN ?

Ce bulletin doit être envoyé à l'adresse suivante :

<b>PRADO EPARGNE</b> <b>46 rue Jules Méline</b> <b>53098 LAVAL Cedex 9</b>	<b>Pour consulter votre compte :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connectez-vous à votre <b>espace Internet dédié SALARIES</b> via le site <a href="http://www.pradoepargne.com">www.pradoepargne.com</a>, espace CONSULTEZ VOTRE COMPTE, bouton SALARIES</li><li>- <b>Contactez le SVI de PRADO EPARGNE au 09.70.808.760</b> (appel non surtaxé).</li><li>- <b>Installez l'application mobile gratuite</b> disponible pour iPhone et Android</li></ul>
--	--

Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra donner lieu à un traitement et vous sera retourné.

Il est rappelé que la souscription de parts de FCPE n'est pas permise aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (selon la définition disponible sur le site internet de [www.pradoepargne.com](http://www.pradoepargne.com)).

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, vos données personnelles sont traitées par IEFP EPARGNE SALARIALE (IEFP ES) aux fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'IEFP ES ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par IEFP ES pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs. Vous pouvez exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation précitée en écrivant à : [protection-donneespersonnelles@humanis.com](mailto:protection-donneespersonnelles@humanis.com) ou à Groupe HUMANIS – cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 MALAKOFF Cedex. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS via : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>.

Date : | | |

Signature obligatoire :